

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF207

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 4 DUODECIES

I. – À l’alinéa 1, substituer à l’année :

« 2027 »

l’année :

« 2025 ».

II. – Supprimer les alinéas 3 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l’article 4 duodecies tel qu’adopté par l’Assemblée nationale en première lecture.